

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de  
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 23  
Conseillers présents : 21  
Date de convocation : 25.03.2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

----

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2026

L'an deux mille vingt six, le premier avril à 20 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de M. Jean-Claude GRANIER, Maire.

Étaient présents : MM. Jean-Claude GRANIER – Bernard FABRE – Aurélie MOULY – M. Jérôme LOZANO – Mme Brigitte CUESTA – M. Philippe AUPETIT – Mme Maryline SALVAN – M. Maurice COUDERC – Mmes Catherine RAYNAL – Marie-Laure FARACO – M. Lionel AULANIER – Mme Agnès GARROUSTE – MM. Sébastien FONTAINE – Ambdillah BACAR – Gérald RIVIERE – Mme Charlene CUESTA – M. Bernard AUGIER – Mmes Christines TEULIER – Michèle PLEINECASSAGNE – Michèle MACALUSO – M. Laurent ALEXANDRE.

Procurations : Mme Alexandra DAUSSE à M. Jean-Claude GRANIER,  
Mme Laura HERNANDEZ FAJARDO à Mme Maryline.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Aurélie MOULY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Désignation d'un Délégué du Conseil Municipal à l'Association des Communes Minières de France (ACOM).**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la vocation de l'Association des communes minières de France, dont la vocation est de défendre les intérêts des communes et leurs populations qui connaissent ou qui ont connu l'exploitation minière.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture  
012-211200134-20260401-20260401\_16-DE  
Reçu le 07/04/2026  
DESIGNE M. Maurice COUDERC en qualité de Délégué à l'ACOM pour la Commune d'AUBIN.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **3 avril 2026**.  
Publiée ou Notifiée le **3 avril 2026**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

**La Secrétaire,**



**Aurélié MOULY**



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**



**Jean-Claude GRANIER**